

(SPASER)

Schéma de Promotion
des Achats publics Socialement
et Écologiquement Responsables

2024→2026



sommaire

1. LES ACHATS RESPONSABLES À LA BANQUE DE FRANCE	p.4
A. La Responsabilité Sociale et Environnementale	5
B. Un contexte légal en pleine évolution	6
2. PRÉSENTATION DES AXES	7
La commande publique, levier d'action de la Banque de France ...	
→ AXE 1 : Pour des activités environnementalement responsables.	8
→ AXE 2 : Pour des activités socialement responsables	8
→ AXE 3 : Pour la durabilité économique et l'éthique professionnelle	9
→ AXE 4 : Pour intégrer dans notre entreprise ces nouvelles dimensions	9
3. PRÉSENTATION DES ACTIONS ET DES INDICATEURS	10
4. SUIVI DU SPASER 2024-2026	16
5. ANNEXES	17

**La Banque de France adopte son Schéma
de Promotion des Achats publics Socialement
et Écologiquement Responsables,
le SPASER 2024-2026**

La publication du SPASER manifeste la volonté d'action de la Banque de France, dans le cadre de son processus d'achat, en faveur de la transition écologique, de l'insertion professionnelle, de l'éthique professionnelle et de la résilience des entreprises. À cette fin, le SPASER fixe une feuille de route pour les trois prochaines années, notamment par l'intégration de critères de performance environnementale dans les marchés, de clauses à caractère social dans les contrats et d'objectifs de recours à des produits issus de l'économie circulaire. Le schéma met également l'accent sur la formation des acheteurs et des prescripteurs sur ces thématiques désormais centrales dans l'acte d'achat mais qui requièrent bien souvent des compétences spécifiques.

Il vient enfin utilement compléter la Charte des achats responsables déjà publiée par la Banque de France en 2019. Ainsi, c'est une palette beaucoup plus large de leviers de performance qui va être exploitée afin de valoriser les actions de la Banque en matière de responsabilité sociale et environnementale, mais aussi de tenir compte des actions des entreprises, notamment celles portant sur la maîtrise et la réduction de leur empreinte environnementale. La qualité de la concertation interne qui a présidé à la préparation de ce premier SPASER a permis de valoriser et d'engager tout un chacun, prescripteurs et acheteurs, dans cette feuille de route vers 2026. Je sais que tous les acteurs de la Banque de France impliqués dans ce processus se montreront à la hauteur des défis posés pour favoriser des achats socialement et écologiquement responsables.

1. LES ACHATS RESPONSABLES À LA BANQUE DE FRANCE

A. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La Banque de France exerce un large éventail de missions au service de l'économie et de la collectivité. Par ses activités de banque centrale, la Banque de France participe activement au développement d'une économie durable :

- En garantissant la confiance des citoyens dans la monnaie et les moyens de paiement ;
- En assurant la stabilité financière indispensable à la croissance économique ;
- En contribuant au financement sain des entreprises et en aidant les ménages surendettés ou exclus du système bancaire ;
- Au-delà des missions « classiques » d'une banque centrale, la particularité de la Banque de France est de contribuer à des missions d'intérêt général telles que la protection des consommateurs et l'éducation économique et financière.

Dans le cadre de la mobilisation générale en faveur de la transition climatique, la Banque affirme également son ambition et sa capacité d'entraînement et mène plusieurs initiatives (NGFS¹, stress-tests climatique, investissement responsable). La Banque de France s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur du développement durable à travers la mise en place d'une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette volonté s'est renforcée en 2016 par l'intégration de la RSE dans sa stratégie globale et s'est concrétisée par la publication d'[une charte RSE](#) en 2021.

Dans ce cadre, la Banque a accentué sa démarche d'achats responsables, afin de les rendre toujours plus performants, exemplaires et porteurs de valeurs, telle qu'elle l'a présentée dans son schéma de promotion des achats responsables 2019-2023, publié en 2019. Il a été structuré autour de trois grands axes :

- **Axe 1 : Agir en faveur de la transition écologique et solidaire**
- **Axe 2 : Encourager une relation fournisseur responsable**
- **Axe 3 : Promouvoir la transformation numérique de la commande publique**

Sur ces trois axes, un bilan figure en annexe.

Au-delà de sa politique de RSE et en conformité avec ses valeurs, la Banque de France intègre dans ses activités et sa sphère d'influence des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques. Ainsi, plus de 250 entreprises ont signé [la charte d'achats responsables](#) publiée par la Banque de France en 2019. Les actions entreprises par la Banque en matière d'achats responsables depuis 2019 sont consacrées et amplifiées dans le présent Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2024-2026.

Ce document fixe une feuille de route précise pour les achats sur la période 2024-2026, notamment par l'intégration de critères de performance environnementale dans les marchés, de clauses à caractère social (insertion, égalité professionnelle) et d'objectifs de recours à des produits issus de l'économie circulaire.

Il ne s'agit pas de figer des actions dans un document statique, mais au contraire de les faire évoluer dans le temps.

¹ Network for Greening the Financial System:
Réseau des banques centrales et des superviseurs
pour le verdissement du système financier.

B. UN CONTEXTE LÉGAL EN PLEINE ÉVOLUTION

Les règles juridiques applicables à la Banque de France dans le domaine des achats sont celles du **Code de la commande publique** entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

Un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) est un schéma qui « détermine les objectifs de politique d'achat de biens et de services comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d'une économie circulaire. » (article L. 2111-3 du Code de la commande publique).

Ce SPASER 2024-2026 :

- traduit le « verdissement » de la commande publique résultant de la loi Industrie verte :
« L'offre économiquement la plus avantageuse peut également être déterminée sur le fondement d'une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution, parmi lesquels figure le critère du prix ou du coût et un ou plusieurs autres critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux. »
- prend en compte les dispositions de l'article 35 de la loi « Climat et résilience », qui entrent en vigueur au plus tard le 22 août 2026, c'est-à-dire que tout achat public intègrera :
 - des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques ;
 - des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution ;
 - des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;
 - des dispositions relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés et concessions formalisés.

2. PRÉSENTATION DES AXES

Le SPASER se décline en 4 axes.

- ➔ **1** Renforcer la contribution de la Banque en faveur de la **réduction de l'impact environnemental** de ses activités visant des objectifs à dimension environnementale et en les mettant en œuvre. Ainsi, il s'agit dans les prochains mois de veiller à réduire la production de déchets (emballages, contenants...) et de prioriser l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage en cohérence avec les principes de l'économie circulaire. Il s'agit également de promouvoir chez nos prestataires et fournisseurs l'usage des écogestes dont on sait qu'ils participent à la réduction de l'empreinte environnementale des marchés ;
- ➔ **2** Renforcer la contribution de la Banque de France en **matière de progrès social** en se fixant des objectifs à dimension sociale qui peuvent être portés sur nos achats. Il s'agira de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi et de poursuivre des actions en faveur de la non-discrimination et de l'égalité des chances (en matière d'égalité femmes/hommes ou d'égalité professionnelle plus largement) ;
- ➔ **3** Porter une attention toute particulière au renforcement de nos actions en faveur d'**une relation équilibrée avec nos parties prenantes**, de la durabilité économique et de l'éthique professionnelle. L'encouragement à l'innovation est également une de nos ambitions clés quand elle conduit à une amélioration de la performance environnementale ;
- ➔ **4** Renforcer la **démarche extra-financière**, qui permet de prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux de nos projets (immobiliers, industriels et informatiques) dans nos décisions d'investissements, et d'accompagner les différents acteurs par une formation constante sur ces sujets.

LA COMMANDE PUBLIQUE, LEVIER D'ACTION DE LA BANQUE DE FRANCE ↓

↓ AXE 1

...pour des activités
environnementalement
responsables.

Cet axe est dédié aux actions en faveur de la transition énergétique et écologique, de la réduction des déchets et de la gestion durable de nos ressources. Les achats de la Banque de France sont concernés par les enjeux d'atténuation d'émissions de GES qu'ils engendrent directement ou indirectement ainsi que par les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique.

D'une manière générale, les achats publics représentent un puissant levier pouvant contribuer à l'émergence d'une économie plus durable.

LES OBJECTIFS DÉFINIS POUR CET AXE SONT :

- Réduire l'empreinte
environnementale de nos achats
- Renforcer le caractère durable
de notre système d'information
- Promouvoir l'économie circulaire
- Renforcer le caractère durable
de notre parc immobilier

↓ AXE 2

...pour des activités
socialement
responsables.

Décliner une démarche d'achats responsables nécessite de se questionner sur ce qui est acheté, mais également sur les modes de production. Le rôle et la responsabilité de l'acheteur public sont essentiels car ils peuvent être un puissant levier pour aider à réduire les inégalités entre les sexes, les questions d'inclusion et de lutte contre les discriminations à l'embauche.

Tous les contrats de la Banque de France ont a priori vocation à porter des démarches en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est question ici de promouvoir l'insertion par l'activité économique mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes, la prise en compte du handicap, la lutte contre les discriminations, par le biais d'outils contractuels, par la sensibilisation et par la formation.

LES OBJECTIFS DÉFINIS POUR CET AXE SONT :

- Renforcer l'insertion des personnes
éloignées de l'emploi
- Agir contre les discriminations et
assurer l'égalité professionnelle
et le bien-être au travail

↓ AXE 3

...pour la durabilité économique et l'éthique professionnelle

Il s'agit de porter une attention toute particulière au renforcement de nos actions en faveur d'une relation équilibrée avec nos parties prenantes, en faveur de la durabilité économique et de l'éthique professionnelle. À titre d'actions fortes, l'attention portée aux délais de paiement pour les entreprises et la participation des TPE/PME à nos marchés est particulièrement renforcée. La Banque de France elle-même paye ses fournisseurs et prestataires dans un délai en moyenne nettement inférieur au délai légal. La veille sur les pratiques anti-corruption est également un point fort.

Enfin, la Banque de France entend être ouverte à l'innovation dans un grand nombre de domaines, par exemple en ce qui concerne les nouvelles technologies comme les matériaux bio-sourcés.

LES OBJECTIFS DÉFINIS POUR CET AXE SONT :

- Renforcer la résilience pour nos fournisseurs et nos prestataires
- Renforcer l'éthique professionnelle des fournisseurs et des entreprises souhaitant travailler avec la Banque de France
- Stimuler l'innovation

↓ AXE 4

...pour intégrer dans notre entreprise ces nouvelles dimensions

La Banque de France vise l'exemplarité dans sa gestion en interne et plus particulièrement dans ses investissements opérationnels, pour lesquels elle a développé une démarche de mesure d'impacts économiques, sociaux et environnementaux visant à intégrer des critères extra-financiers dans l'engagement et le suivi de ses projets.

Enfin, l'ensemble des actions du SPASER 2024-2026 s'accompagneront d'une formation des acheteurs et, à terme, des prescripteurs sur ces thématiques qui deviennent centrales dans l'achat mais qui requièrent des compétences spécifiques.

LES OBJECTIFS DÉFINIS POUR CET AXE SONT :

- Développer les critères extra-financiers
- Former les collaborateurs

3. PRÉSENTATION DES ACTIONS & DES INDICATEURS DU SPASER 2024→2026

(*) Certains indicateurs sont assortis d'une cible. D'autres feront l'objet d'un suivi annuel mais le manque de recul sur le niveau de ces indicateurs n'a pas permis de fixer une cible pertinente à ce stade.
Précision: les indicateurs qui visent des pourcentages de marchés s'entendent pour des marchés dont l'objet ou les conditions d'exécution sont liées à des considérations sociales ou environnementales et qui sont jugés pertinents pour ces demandes.

AXE 1

...pour des activités environnementalement responsables.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEUR SPASER et/ou modalités de suivi, notamment ceux déjà existant potentiellement (ex : % de clause insertion, de réemploi...)	CIBLES *
Réduire l'empreinte environnementale de nos achats	Demander aux fournisseurs de communiquer leurs émissions de gaz à effet de serre lorsqu'ils les ont calculées	% de demandes via l'outil de collecte	100 % des demandes dès 2024
	Poursuivre l'intégration de critères de performance environnementale dans nos contrats	% de marchés intégrant un critère de performance environnementale	100 % des marchés à fin 2025
	Inciter nos fournisseurs à opter pour la mobilité durable et l'écoconduite et les écogestes	% de marchés comportant des clauses ou critères environnementaux relatifs à des déplacements plus sobres (véhicules électriques, à hydrogène, hybrides rechargeables, triporteurs, mobilités douces...écoconduite). % de marchés incluant une attestation de formation ou de sensibilisation	5 % fin 2024, 10 % fin 2025, 15 % fin 2026
	Inciter nos fournisseurs à se sensibiliser aux écogestes	% de marchés incluant une attestation de formation ou de sensibilisation	
	Demander plus systématiquement et plus largement des écolabels reconnus de type 1 pour tous les produits concernés	% de marchés de produits/fournitures intégrant des produits verts achetés (biodégradables, labellisés ecocert et/ou NF Environnement)	
Renforcer le caractère durable de notre système d'information	Mettre en place une boîte à outils pour les achats SI - logiciel - matériel - maintenance - prestations afin d'intégrer les questions de sobriété numérique dans les appels d'offres	Taux de domaines d'achats couverts par la boîte à outils	
	Intégrer dans les CDC les bonnes pratiques d'écoconception pour nos achats informatiques	% de marchés incluant l'écoconception ou la durabilité	50 % des marchés en procédure formalisés à fin 2024
	Rédiger une étude de politique d'usage des équipements (SG, DGSI et DGRH) pour éviter les achats de confort	Diffusion d'une note sur la politique de dotation des équipements à faible empreinte environnementale	

AXE 1 (SUITE)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEUR SPASER et/ou modalités de suivi , notamment ceux déjà existant potentiellement (ex : % de clause insertion, de réemploi..)	CIBLES *
Promouvoir l'économie circulaire	Favoriser l'achat de produits issus de l'économie circulaire	% de marchés/achats incluant des produits et fournitures issus du recyclage/réemploi	
	Contribuer à la réduction des déchets liés à nos produits (augmentation de la durée d'utilisation des produits, réparation, réemploi, réutilisation, recyclage...)	% de marchés/achats s'inscrivant dans une démarche de réduction/valorisation des déchets	
	Par nos achats, contribuer à la réduction des déchets liés au conditionnement des produits (choix de produits sans emballage, choix d'emballages réemployables, réutilisables ou recyclables)	% de marchés/achats incluant des produits avec un conditionnement recyclable	
Renforcer le caractère durable de notre parc immobilier	Encourager nos prestataires à mettre en oeuvre des solutions en faveur de la sobriété énergétique et du recours aux énergies renouvelables (maîtrises d'œuvre, entreprises de travaux, exploitants...)	Taux de proposition des équipements à faible consommation d'énergie par rapport au total	50 % des nouveaux marchés fin 2024. 55 % en 2025, 60 % en 2026
	En définissant le juste besoin, contribuer à la réduction des déchets liés à notre parc immobilier (augmentation de la durée de vie des locaux, réparation, réemploi, réutilisation, recyclage des produits et des matériaux)	% de consultations incluant en condition d'exécution, critère ou variante des matériaux recyclés	
	Inciter à privilégier des matériaux respectueux de l'environnement (issus de l'économie circulaire, biosourcés, innovants...)	Taux d'utilisation de matériaux, techniques et produits labellisés et certifiés (NF Environnement, etc.)	
	Contribuer à la réduction des déchets et produits issus des chantiers en incitant à leur réemploi, leur réutilisation et leur recyclage	Taux de valorisation des déchets issus du chantier (tri)	50 % pour les nouveaux marchés fin 2024 ; 60 % fin 2025, 70 % fin 2026

AXE 2

...pour des activités socialement responsables.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEUR SPASER et/ou modalités de suivi, notamment ceux déjà existant potentiellement (ex : % de clause insertion, de réemploi.)	CIBLES *
Renforcer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi	Favoriser le recours aux structures qui emploient des personnes en situation de handicap dans nos marchés	Nombre d'heures ou CA consacrées aux structures employant des personnes en situation de handicap	
	Prendre en compte des objectifs d'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi dans les marchés	Volumes d'heures (ou CA) d'insertion/% de consultations intégrant une demande relative aux actions d'insertion professionnelle dans les offres (actions mise en place pour répondre aux marchés) en rapport à l'objet du marché	
	Développer des conventions avec facilitateurs en amont de la passation des marchés	Nombre de marchés/achats avec recours à un facilitateur	
Agir contre les discriminations et assurer l'égalité professionnelle et le bien-être au travail	Développer des marchés privilégiant le respect du principe d'égalité hommes/femmes	% de marchés émis avec un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination. Nombre d'expérimentations de marchés ayant recours à l'index EGAPRO pour les entreprises	
	Inciter les candidats à décrire leurs pratiques en matière de non-discrimination et d'égalité des chances dans l'emploi (jeunes et seniors)	Nombre d'expérimentations de demande sur la mise en œuvre de plans spécifiques d'embauche ou de maintien à l'emploi des seniors ou de tutorat par les seniors	
	Inciter les candidats à décrire leurs pratiques en matière de sécurité au travail et notamment la prévention des TMS	Suivi des plans de progrès demandés aux entreprises dans l'exécution des marchés sur la santé et la sécurité au travail	

AXE 3

...pour la durabilité économique et l'éthique professionnelle.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEUR SPASER et/ou modalités de suivi, notamment ceux déjà existant potentiellement (ex : % de clause insertion, de réemploi..)	CIBLES *
Renforcer la résilience pour les entreprises	Maîtriser les délais de paiement Sécuriser les approvisionnements	Délais moyens de paiement	
	Accompagner les TPE/PME dans nos procédures de consultation	Nombre de PME/TPE titulaires d'un marché	
Renforcer l'éthique professionnelle des fournisseurs et des entreprises souhaitant travailler avec la Banque de France	Mettre à jour la charte des achats responsables et développer sa signature par nos fournisseurs	Nombre de chartes signées Nombre de contrats avec clauses de politique anticorruption	
Stimuler l'innovation	Encourager les filières innovantes (organiser des rencontres avec les fournisseurs, accroître l'utilisation du sourcing	Pour certains domaines d'achats, nombre d'expérimentation avec variante d'innovation	

AXE 4			
...pour intégrer dans notre entreprise ces nouvelles dimensions			
OBJECTIF SPÉCIFIQUE	ACTIONS	INDICATEUR SPASER et/ou modalités de suivi, notamment ceux déjà existant potentiellement (ex : % de clause insertion, de réemploi..)	CIBLES *
Développement des critères extra-financiers	Intégrer une grille d'analyse extra-financière à l'examen des projets informatiques et immobiliers	- % de Grands Projets* informatiques et immobiliers examinés au travers d'une grille d'analyse extra-financière avec un avis de la Mission RSE et/ou du pôle Sobriété numérique - % de Grands Projets* industriels avec un avis de la Mission RSE - % de nouveaux projets informatiques examinés au travers d'une grille d'analyse extra-financière - % de nouveaux projets immobiliers examinés au travers d'une grille d'analyse extra-financière - Présence d'indicateurs de satisfaction utilisateurs et d'impact environnemental pour tous les projets visés ci-dessus *À la Banque de France les projets présentant une dimension financière et/ou stratégique et/ou de risque particulièrement élevée sont qualifiés de Grands Projets.	Pour les nouveaux projets immobiliers, l'objectif est de 50 % d'ici fin 2024 ; Pour tous les autres projets, l'objectif est de 100 % d'ici fin 2024.
Former les collaborateurs	Mener des actions de formation aux achats responsables pour les acheteurs et les prescripteurs	Nombre d'acheteurs et de prescripteurs formés	

4.

SUIVI DU SPASER 2024→2026

Les objectifs et les actions déclinées dans chaque axe feront l'objet d'une évaluation afin de mesurer le chemin parcouru et de poser si nécessaire des objectifs intermédiaires, en cohérence avec les dispositifs réglementaires et législatifs en vigueur. C'est la raison pour laquelle chaque action comporte un ou plusieurs indicateurs exprimés en nombre de contrats ou en valeur, sur les taux d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement ou écologiquement responsable parmi les marchés passés par la Banque. Ces indicateurs seront suivis et publiés tous les ans.

5. ANNEXES

Annexe 1

Bilan du Schéma de Promotion des Achats Responsables 2019-2023

Axe 1

Agir en faveur de la transition écologique et solidaire

Des actions de réduction de notre impact environnemental ont été menées à travers nos achats et la Banque de France a notamment veillé à :

- S'interroger systématiquement dès la définition des besoins sur les dimensions environnementales qui peuvent être des composantes du marché.
- Poursuivre la généralisation de l'intégration de clauses et de critères de sélection dans les marchés.
- Prendre en compte dans la formation des acheteurs la dimension environnementale des marchés.
- Renforcer les actions de suivi et de contrôle de la bonne exécution des engagements pris par les titulaires.

- Travailler également à maintenir ses achats ayant un faible impact à l'usage (consommation d'eau, d'énergies consommables, etc.) tendant vers une économie bas carbone générant peu de déchets.
- Outre la pratique constante de la stratégie d'allotissement, la politique à l'égard des travailleurs en situation de handicap ou défavorisés a conduit à réserver des lots voire des marchés.

Axe 2

Encourager une relation fournisseur responsable

Des actions en faveur d'une relation équilibrée avec nos fournisseurs ont été renforcées, afin notamment de faciliter l'accès à nos marchés, dans le respect de la réglementation applicable.

La Banque de France a souhaité instaurer avec ses fournisseurs des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel et partager des pratiques loyales et équitables, tout en établissant des relations durables et équilibrées.

Axe 3

Promouvoir la transformation numérique de la commande publique

La Banque a achevé la dématérialisation de ses procédures d'appel d'offres. En sus, elle engage la dématérialisation de tout le processus achats pour tous les achats dès le premier euro.

Annexe 2

La sobriété numérique et l'écoconception des applications informatiques

Dans le cadre de son plan stratégique d'entreprise, la Banque de France s'engage notamment à viser la sobriété numérique dans tous ses usages. L'objectif est de limiter les impacts environnementaux de l'évolution croissante des usages numériques et du système d'information de la Banque, liée à la digitalisation des activités et aux nouvelles technologies. Cette démarche de sobriété numérique engagée depuis 2021 par la direction générale du Système d'information concerne l'ensemble des métiers et collaborateurs de la Banque.

Au niveau collectif des pratiques de sobriété et de durabilité sont mises en place tant dans la conception des applications, que dans la gestion des équipements informatiques et des centres informatiques. Ainsi par exemple, un IT SCORE est en cours pour évaluer la consommation des ressources IT par les applications.

La démarche d'écoconception des applications est un levier majeur pour contrebalancer une évolution à la hausse de l'empreinte du SI.

Il s'agit de faire les bons choix de conception : l'articulation des choix d'architecture et de solutions applicatives, et le respect de ces bonnes pratiques permettent de fournir des services numériques moins énergivores mais également de ralentir l'obsolescence logicielle et matérielle. La Banque de France a intégré l'écoconception dans la gouvernance des projets informatiques notamment grâce à l'analyse de la valeur extra-financière et la mise à disposition de référentiels de bonnes pratiques et d'outils d'évaluation aux équipes projets. Pour encourager et soutenir le réemploi de matériel informatique amorti, les agents en activité de la Banque peuvent acquérir du matériel reconditionné et rallonger ainsi la durée de vie des matériels informatiques.

Ces actions et engagements se retrouvent nécessairement dans les processus d'achats informatiques à la Banque afin d'engager l'ensemble des parties prenantes pour un achat informatique responsable.



